



S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

Siège social

7, avenue du Général Leclerc – 76190 YVETOT

☎ : 02 35 95 46 55

☎ : 02 35 95 22 82

Bureau secondaire

9, cour Notre-Dame du Bon Port – 76460 ST-VALERY-EN-CAUX

☎ : 02 35 57 38 55

☎ : 02 35 97 34 55

Etude compétente sur l'ensemble du territoire français en matière de constatations

PROCES – VERBAL DE DESCRIPTION

A la requête de :

La société CREDIT LOGEMENT

C/

AVOVENTES

16/18 rue Desceliers (lot n°5) 76200 DIEPPE

16 juillet 2024

S.C.P.
Gilles CATHERINE
Guillaume PETIT
Commissaires de Justice associés
7 Avenue du Général Leclerc
BP 6
76191 YVETOT Cedex
☎ : 02.35.95.46.55
☎ : 02.35.95.22.82
scp.yvetot@huissier-justice.fr

Bureau secondaire
9 Cour N.D. du Bon Port - BP 7
76460 ST VALERY EN CAUX
☎ : 02.35.57.38.55
☎ : 02.35.97.34.55
guillaume.petit@huissier-justice.fr

CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS
IBAN FR 91 40031 00010 00042256Y 47

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

EXPEDITION

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	295,76
Frais de déplacement (Art A444-48)	9,40
Total HT	305,16
TVA (20,00 %)	61,03
Total TTC	366,19
Acte dispensé de la taxe	



Références : 30580
PVSIMDESC

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE MARDI SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE
de 09 h 30 à 11 h 00

A LA DEMANDE DE :

La société CREDIT LOGEMENT, Société Anonyme au capital de 1.259.850.270 €, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 302.493.275, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, dont le siège social est 50, Boulevard Sébastopol 75003 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège ès-qualité,

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Caroline ROTH, membre de la SELARL NOMOS AVOCATS, Avocat au Barreau de DIEPPE, 6 rue Jules Ferry 76200 DIEPPE (Tél. 02.35.84.28.13),

Et ayant pour avocat plaident Maître Farid KACI, associé de la SCP DPCMK, Avocat au Barreau de Rouen, dont le Cabinet est 87 Boulevard des Belges, 76000 ROUEN, et 32 rue Pierre Brossolette, 76600 LE HAVRE (Tél : 02.35.42.24.41),

EN VERTU :

De la copie dûment en forme exécutoire d'un jugement réputé contradictoire rendu en premier ressort par le tribunal judiciaire de PARIS en date du 1^{er} juillet 2016, signifié à partie le 19 juillet 2016 par acte de la SCP BENHAMOUR & SADONE, huissiers de justice associés à PARIS, et devenu définitif ainsi qu'en atteste un certificat de non appel délivré par le directeur de greffe de la Cour d'Appel de PARIS en date du 16 novembre 2016,

D'une ordonnance rendue sur requête en date du 25 juin 2024 par le juge de l'exécution immobilier du tribunal judiciaire de DIEPPE (76200), que j'ai annexée au présent procès-verbal,

Et conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution,

Je, Maître Gilles CATHERINE, Commissaire de justice associé, membre de la Société Civile Professionnelle Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT, titulaire d'un office de commissaire de Justice, dont le siège social est 7, avenue du Général Leclerc 76190 YVETOT, soussigné,

me suis transporté ce jour dans un ensemble immobilier sis **16/18 rue Desceliers 76200 DIEPPE**, parcelles cadastrées section A1 numéro 152 et AI numéro 154, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers du lot n°5 (appartement) situé au 1^{er} étage du bâtiment A, qui y est situé, appartenant à :

AVOVENTES

dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie, signifié par acte de Maître Ornella SARAGOUSSI-VENDRAND, commissaire de justice associé à PARIS (75001), membre de la SELARL Ornella SARAGOUSSI-VENDRAND, en date du 18 avril 2024.

Là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Les personnes suivantes étaient présentes :

AVOVENTES

I. DESCRIPTION EXTERIEURE DES LIEUX

1. Situation géographique

La ville de DIEPPE est située dans le département de Seine-Maritime, en région Normandie. Elle compte 28 358 habitants (chiffres INSEE de 2021) et est le siège de la Communauté d'agglomération de la région dieppoise qui compte 45 996 habitants (chiffres de 2021). Elle est une des deux sous-préfectures du département de Seine-Maritime.

La ville de DIEPPE est située :

- à 67 kilomètres de ROUEN, préfecture du département de Seine-Maritime,
- à 117 kilomètres du HAVRE, sous-préfecture du département de Seine-Maritime,
- à 210 kilomètres de PARIS.

La ville de DIEPPE est située en bord de Manche ; c'est une ville portuaire et notamment un port transmanche disposant d'une liaison ferry avec NEWHAVEN en Grande-Bretagne.

La ville de DIEPPE est labellisée Ville d'Art et d'Histoire depuis 1985.

La rue Desceliers est située en centre-ville, entre le port de plaisance (Quai Henri IV) et le Boulevard de Verdun qui longe la plage.

2. Description extérieure de l'immeuble

L'ensemble immobilier dans lequel se situe le lot n°5, propriété de AVOVENTES AVOVENTES AVOVENTES, se trouve côté gauche de la rue, juste après l'intersection avec la rue Ango ; le lot n°5 donne sur la rue Desceliers et est situé au 1^{er} étage (**voir photographie n°1**).

Il s'agit d'un immeuble de style en briques, de trois étages, dont la façade avant donne directement sur la rue. Cette façade apparaît correspondre au bâtiment A tel que désigné dans l'état descriptif de division – règlement de copropriété du 04 juillet 2026 qui m'a été fourni.

La façade est en bon état apparent, l'immeuble apparaissant avoir été rénové (**voir photographies n°2 à 4**) :

- l'entrée se fait par une grande porte cochère en bois, sécurisée par un digicode,
- toutes les fenêtres sont en bois, peintes de la même couleur, sans volets,
- les garde-corps sont métalliques.

La porte cochère donne accès à une cour intérieure pavée et fermée (**voir photographies n°5 & 6**).

En fond de cour, donne le second bâtiment de la copropriété (**voir photographie n°7**).

Ce second bâtiment apparaît correspondre au bâtiment B tel que désigné dans l'état descriptif de division – règlement de copropriété du 04 juillet 2026 qui m'a été fourni.

Ce second bâtiment dispose d'une façade en briques, rénovée, avec les mêmes grandes fenêtres que sur la façade donnant sur rue. C'est dans l'entrée de ce bâtiment que se trouvent les boîtes aux lettres.

Sur le côté droit de la cour intérieure, donne un immeuble en colombages avec porte en bois et essentage en lames de bois en rez-de-chaussée (**voir photographie n°7**).

Côté gauche, la cour est fermée par le pignon d'un immeuble, également rénové et en bon état, en briques et essentage en ardoises.

La façade arrière du bâtiment A dans lequel se situe le lot n°5 de AVOVENTES AVOVENTES donne sur la cour ; cette façade est en briques, apparaît rénovée et est en très bon état apparent ; l'entrée de ce bâtiment est fermée par une porte en bois à petits carreaux (**voir photographies n°8 & 9**).

II. DESCRIPTION INTERIEURE DES LIEUX

1. Les parties communes du bâtiment A

La porte d'entrée du bâtiment A donne accès à un hall d'entrée (**voir photographie n°10**) :

- le sol et les plinthes sont carrelés, en bon état,
- les murs sont en placoplâtre, peint couleur coquille d'œuf, état moyen (traces diverses de frottement, passages, tâches etc...),
- l'électricité est présente,
- l'escalier est en bois avec marches pleines.

L'escalier mène au palier du 1^{er} étage, lequel palier dispose d'une fenêtre en bois, deux ouvrants à petits carreaux (**voir photographie n°11**).

La porte d'entrée de l'appartement, correspondant au lot n°5, est situé à gauche sur le palier (**voir photographie n°12**).

2. La description intérieure du lot n°5

Après avoir constaté que le nom « AVOVENTES » était toujours présent sur la boîte aux lettres, j'ai sonné à plusieurs reprises à la porte d'entrée de l'appartement portant le numéro B1.

Personne ne répondant, j'ai donné ordre au serrurier requis de procéder à l'ouverture forcée des lieux.

J'ai alors constaté que :

- personne n'était présent dans l'appartement,
- l'appartement était meublé mais en désordre,
- divers documents visibles (tels une carte bleue et des courriers ouverts) ont confirmé que l'occupant était AVOVENTES

L'appartement est composé d'une pièce de vie, d'une cuisine, d'un petit couloir de distribution, d'une salle de bains, d'un WC et d'une chambre.

La pièce de vie/séjour (photographies n°13 à 18)

La porte d'entrée de l'appartement donne directement dans le séjour ; elle est peinte sur les deux faces et équipée d'un groom.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant stratifié en bon état.

Les plinthes sont en bois et peintes en gris, à l'état d'usage.

Les murs sont en placoplâtre, peints couleur coquille d'œuf ; ils présentent des tâches diverses, apparaissant jaunies (fumée de cigarette ?) et noircis par endroits.

Le plafond est peint en blanc, jauni par endroits.

Une grande fenêtre en bois, deux ouvrants double vitrage (une ventilation cassée) avec huit petits carreaux chacun et garde-corps métallique (rouillé), donnant sur la rue et exposée Nord-Ouest (**voir photographie n°18**).

L'électricité est présente dont une armoire électrique (murale avec porte métallique) et un convecteur de type radian à la grille noircie.

La cuisine (photographies n°19 à 21)

L'accès à la cuisine se fait par une ouverture dans le mur du séjour ; il n'y a pas de porte.

Le sol est recouvert de carrelage gris, en bon état, seuls les joints étant encrassés.

Les murs sont en placoplâtre, peints couleur coquille d'œuf ; ils apparaissent jaunies dans leur ensemble.

Le plafond est peint en blanc, la peinture est jaunie.

Une grande fenêtre en bois, deux ouvrants double vitrage avec huit petits carreaux chacun (la ventilation est totalement encrassée) et garde-corps métallique (rouillé), donnant sur la rue et exposée Nord-Ouest.

Un évier en inox (01 bac + 01 égouttoir) reposant sur un meuble en mélaminé blanc à deux portes ; à l'avant, le mur est recouvert de carrelage gris.

L'électricité est présente dont un petit convecteur de marque ATLANTIC.

Le petit couloir de distribution (photographies n°22 & 23)

Ce petit couloir prend dans le séjour, duquel il est fermé par une porte isoplane peinte, en bon état ; il dessert les WX, la salle de bains et la chambre.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant stratifié, identique à celui du séjour, en bon état.

Les plinthes sont en bois et peintes couleur taupe, à l'état d'usage.

Les murs sont en placoplâtre, peints couleur coquille d'œuf ; ils apparaissent jaunies.

Le plafond est peint en blanc, jauni par endroits.

L'électricité est présente dont un petit convecteur de marque ATLANTIC.

Présence d'un placard, fermant par une porte isoplane peinte ; intérieurement, le sol est carrelé et les murs peints en blanc ; il contient le cumulus de marque CHAFFOTEAUX avec une vanne d'arrivée d'eau.

Les WC (photographies n°24 & 25)

Une porte d'entrée isoplane, peinte, avec verrou intérieur.

Le sol est recouvert de carrelage gris, avec plinthes assorties, les joints étant encrassés.

Les murs sont en placoplâtre, peints couleur coquille d'œuf ; ils apparaissent jaunis.

Le plafond est peint en blanc, jauni par endroits ; une bouche d'aération encrassée.

Un WC ; le couvercle du réservoir de la chasse d'eau est cassé et au sol ; la cuvette est encrassée.

L'électricité est présente.

La salle de bains (photographies n°26 à 29)

Une porte d'entrée isoplane, peinte, avec verrou intérieur.

Le sol est recouvert de carrelage gris, avec plinthes assorties, les joints étant encrassés.

Les murs sont en placoplâtre, peints couleur coquille d'œuf ; ils apparaissent jaunis ; à l'avant de la vasque et autour de la baignoire, les murs sont carrelés, carrelage blanc esprit métro.

Le plafond est peint en blanc, à l'état d'usage.

Une baignoire émaillée avec robinetterie complète et flexible (couvert de calcaire) ; un rideau de douche fixé sur une tringle ; le coffrage est carrelé à l'identique du sol.

Une vasque émaillée sur colonne avec robinet mitigeur.

Un robinet d'arrivée d'eau et un tuyau d'évacuation en PVC.

L'électricité est présente dont un sèche-serviettes/convecteur.

La chambre (photographies n°30 & 31)

La porte d'entrée est peinte sur les deux faces, avec serrure sans clef.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant stratifié en bon état.

Les plinthes sont en bois et peintes couleur taupe, à l'état d'usage.

Les murs sont en placoplâtre, peints couleur coquille d'œuf, à l'état d'usage.

Le plafond est peint en blanc, à l'état d'usage.

Une grande fenêtre en bois, deux ouvrants double vitrage avec huit petits carreaux chacun et garde-corps métallique (rouillé), donnant sur la rue et exposée Nord-Ouest.

L'électricité est présente dont une armoire électrique (murale avec porte métallique) et un convecteur de marque ATLANTIC.

II - CONDITIONS D'OCCUPATION, SUPERFICIE, CHAUFFAGE, RENSEIGNEMENTS DIVERS

Conditions d'occupation

Les lieux apparaissent occupés par **AVOVENTES**

Ce dernier étant absent, et n'ayant pas répondu à mes courriers, je n'ai pu obtenir aucune information sur l'existence d'un bail et le montant du loyer.

L'ordonnance sur requête rendue le 25 juin 2024 par le juge de l'exécution immobilier du tribunal judiciaire de DIEPPE a été signifiée le 16 juillet 2024 à **AVOVENTES** suivant acte joint en copie.

Parallèlement à l'avis de passage laissé sur le bureau, j'ai également déposé un courrier l'informant des opérations dressées ce jour, suivant copie jointe.

Superficie

Ainsi qu'il en résulte du certificat de mesurage « Loi Carrez », détaillé pièce par pièce, établi le 16 juillet 2024 par le cabinet DIAGNOSTIM et annexé au présent procès-verbal, la surface totale du lot n°5 (appartement) est de 47,76 m².

Chauffage

L'appartement est chauffé électriquement, en individuel.

Syndic de copropriété

Le syndic de l'ensemble immobilier est le cabinet ALTAREA GESTION IMMOBILIERE dont le siège est 103 rue de la Barre 76200 DIEPPE (tél : 02.35.40.47.40) que j'ai contacté téléphoniquement et qui m'a confirmé.

oOo

La feuille de présence signée par les personnes présentes a été annexée au présent procès-verbal.

J'ai pris 31 photographies que j'ai revêtues de mon sceau et annexées au présent procès-verbal.

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré après avoir fait refermer la porte d'entrée de l'appartement par le serrurier requis.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de description, sur six pages, pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 16 juillet 2024 à 09 h 30 pour se terminer le même jour à 11 h 00, pour une durée de 01 h 30.

 Gilles CATHERINE



S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

Siège social

7, avenue du Général Leclerc – 76190 YVETOT

☎ : 02 35 95 46 55

✉ : 02 35 95 22 82

Bureau secondaire

9, cour Notre-Dame du Bon Port – 76460 ST-VALERY-EN-CAUX

☎ : 02 35 57 38 55

✉ : 02 35 97 34 55

Etude compétente sur l'ensemble du territoire français en matière de constatations

PROCES – VERBAL DE DESCRIPTION
(ANNEXE DOCUMENTS)

A la requête de :

La société CREDIT LOGEMENT

C/

AVOENTES

16/18 rue Desceliers (lot n°5) 76200 DIEPPE

16 juillet 2024

TRIBUNAL JUDICIAIRE de DIEPPE
Rue Claude Groulard
76204 DIEPPE CEDEX
Tél : 02.32.14.64.00
courriel : civil1.tj-dieppe@justice.fr



Greffes du Juge de l'exécution
service des procédures de ventes forcées

N° RG 24/00015 - N° Portalis
DB2U-W-B7I-DERB

DEMANDEUR
Société CREDIT LOGEMENT, SA au capital
de 1.259.850.270 €, immatriculée au RCS
de PARIS n° B302493275

AVOVENTES

DESTINATAIRE
Me MALICKI
20 AVENUE PASTEUR
76200 DIEPPE

PROCEDURE DE VENTE FORCEEE

NOTIFICATION D'UNE ORDONNANCE SUR
REQUETE

LETTRE SIMPLE

Vous trouverez ci-joint l'ordonnance prononçant la validation par le juge de l'exécution de la requête aux fins d'autorisation à pratiquer un pv de description, rendue par le juge de l'exécution en matière de saisies immobilières, du tribunal judiciaire de DIEPPE, en date du 25 Juin 2024.

Je vous informe que cette ordonnance n'est pas susceptible de recours.

Fait à DIEPPE, le 26 Juin 2024
Le Greffier,



Article R332-10

Création Décret n°2019-783 du 30 mai 2019 - art.

Aux requêtes mentionnées aux articles R. 332-6 et R. 332-8 sont joints :

1° Un état hypothécaire postérieur à la publication de la vente ;

2° Les justificatifs de réception du projet de distribution ;

3° Le projet de distribution ou le procès-verbal d'accord contenant, le cas échéant, autorisation de mainlevée des inscriptions et radiation du

commandement de payer valant saisie.

Lorsque le prix de vente provient d'une saisie immobilière, il est joint en outre :

1° Le cahier des conditions de vente ;

2° Le jugement d'orientation ;

3° Selon le cas, le jugement constatant la vente auquel est annexée la copie du contrat de vente amiable ou le jugement d'adjudication.

L'ordonnance statuant sur la requête n'est pas susceptible d'appel.



240065 - CREDIT LOGEMENT / AVOVENTES

RG initial 18/65
RG 24/15
Minute 24/33

Tribunal Judiciaire DIEPPE
Courrier reçu le

21 JUIN 2024

SAUJ



REQUETE

AFIN D'AUTORISATION DE PRATIQUER UN PROCES VERBAL DE DESCRIPTION DANS UN LOCAL OCCUPE PAR UN TIERS

A Madame le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dieppe

A LA REQUÊTE DE :

La Société CREDIT LOGEMENT, société anonyme au capital social de 1.259.850.270,00 €, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 302.493.275, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, dont le siège social est 50 Boulevard de Sébastopol, 75003 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Vanessa MALICKI, membre de la SELARL MP AVOCATS, Avocat au Barreau de Dieppe, 20 avenue Pasteur, 76200 DIEPPE, laquelle se constitue aux lieu et place de Maître Caroline ROTH, membre de la SELARL NOMOS AVOCATS, sur la présente poursuite de saisie immobilière et au Cabinet de laquelle pourront être notifiés les actes relatifs à la présente procédure.

Et ayant pour Avocat plaident Maître Farid KACI, membre de la SCP DPCM K, Avocat au Barreau de Rouen, dont le Cabinet est Franklin Building, 32 rue Pierre Brossolette, 76600 LE HAVRE (Tél. 02.35.42.24.41),

J'AI L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER LES FAITS SUIVANTS

AVOVENTES

En exécution :

- De la copie dûment en forme exécutoire d'un jugement réputé contradictoire rendu en premier ressort par le Tribunal Judiciaire de Paris en date du 01/07/2016,
- De sa signification à partie par exploit de la SCP BENHAMOUR & SADONE, Huissiers de Justice à Paris, en date du 19/07/2016,
- Du certificat de non-appel délivré par le Directeur de Greffe de la Cour d'appel de Paris en date du 16/11/2016,

Un commandement de payer valant saisie immobilière a été délivré à AVOVENTES AVOVENTES par exploit de la SCP CATHERINE & PETIT, Commissaires de Justice à YVETOT en date du 18/04/2024, d'avoir à payer la somme sauf mémoire de 241.365,27 € portant sur les biens et droits immobiliers suivants :

Dans un ensemble immobilier soumis au statut de la copropriété sis à DIEPPE (76200), 16/18 rue Desceliers, le lot n°5 (appartement), et les 6.250/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lesdits biens et droits immobiliers figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance		
			ha	a	ca
AI	152	16 rue Desceliers	00	02	16
AI	154	16 rue Desceliers	00	01	91
Contenance totale			00	04	07

Il a été notamment signifié à AVOVENTES qu'un Commissaire de justice pourrait pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès-verbal de description de l'immeuble.

L'appartement, objet de la procédure de saisie immobilière, est occupé par AVOVENTES AVOVENTES

La SCP CATHERINE & PETIT, Huissiers de Justice au Havre, a tenté d'entrer en contact avec AVOVENTES afin qu'il l'autorise à dresser amiablement le procès-verbal de description dans les lieux loués, mais sans succès, ainsi qu'il ressort du procès-verbal de difficultés joint à la présente.

C'est pourquoi il est sollicité, conformément aux dispositions de l'article L322-2 du Code des procédures civiles d'exécution, l'autorisation de pénétrer dans les lieux, objet de la saisie immobilière, afin de pratiquer le procès-verbal de description de l'immeuble saisi, ce au besoin assisté de l'une des personnes visées à l'article L 142-1 du Code des procédures civiles d'exécution et d'un serrurier.

Présentée à Dieppe, le 21 juin 2024

Vanessa MAILLOU, Avocat
Selarl MP AVOCATS
20 Avenue Pasteur
76200 DIEPPE
Tél:02.35.83.71.22

Pièces jointes :

- Jugement du Tribunal Judiciaire de Paris du 01/07/2016,
- Signification à partie du 19/07/2016,
- Certificat de non-appel
- Commandement de payer valent saisie immobilière
- Procès-verbal de difficulté dressé par Maître CATHERINE



ORDONNANCE

Nous

AVOVENTES



Juge de l'exécution immobilier du Tribunal Judiciaire de Dieppe,

Vu la requête qui précède, les pièces à l'appui et les motifs exposés,

Vu les articles L 322-1, L 142-1 et L 141-2 du Code des procédures civiles d'exécution,

Autorisons la S.A. CREDIT LOGEMENT à faire pratiquer un procès-verbal de description des biens et droits immobiliers saisis situés dans un ensemble immobilier soumis au statut de la copropriété sis à DIEPPE (76200), 16/18 rue Desceliers, cadastré section AI n°152 et 154 pour une contenance de 04a 07ca,

Le lot n°5 (appartement), et les 6.250/100.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Commettons à cet effet la SCP CATHERINE & PETIT, Commissaires de Justice à YVETOT, ce au besoin assistée de l'une des personnes visées à l'article L 142-1 du Code des procédures civiles d'exécution et d'un serrurier.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

Fait en notre Cabinet

Au Palais de Justice de Dieppe

Le 23/06/2023

S.C.P.

Gilles CATHERINE

Guillaume PETIT

Commissaires de Justice associés

7 Avenue du Général Leclerc

BP 6

76191 YVETOT Cedex

☎ : 02.35.95.46.55

☎ : 02.35.95.22.82

scp.yvetot@huissier-justice.fr

Bureau secondaire

9 Cour N.D. du Bon Port - BP 7

76460 ST VALERY EN CAUX

☎ : 02.35.57.38.55

☎ : 02.35.97.34.55

guillaume.petit@huissier-justice.fr

CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS

IBAN FR 51 40031 00001 0000422256Y 47

COPIE

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

EXEMPLAIRE



Références : 30580

SGORDREQ

SIGNIFICATION D'UNE ORDONNANCE RENDUE SUR REQUETE

LE : MARDI SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE à neuf heures trente cinq

Société Civile Professionnelle Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT, Commissaires de Justice associés, dont le siège social est 7, avenue du Général Leclerc, 76190 YVETOT, l'un d'eux soussigné,

A :

AVOVENTES

A LA DEMANDE DE :

La société CREDIT LOGEMENT. Société Anonyme au capital de 1.259.850.270 Euros, identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 302.493.275, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, dont le siège social est 50, Boulevard Sébastopol 75155 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié audit siège ès-qualité

Elisant domicile en mon Etude.

JE VOUS SIGNIFIE ET VOUS LAISSE COPIE :

D'une requête afin d'autorisation de pratiquer un procès-verbal de description dans un local occupé par un tiers présentée le 21 juin 2024 à Madame le Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIEPPE (76200) et d'une ordonnance rendue le 25 juin 2024 par Madame le Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIEPPE (76200) autorisant cette description.

TRES IMPORTANT

Vous pouvez en référer au juge qui a rendu l'ordonnance, afin d'obtenir la modification ou la rétractation de cette ordonnance, conformément aux dispositions des articles 496 alinéa 2 et 497 du Code de procédure civile.



S.C.P.

Gilles CATHERINE

Guillaume PETIT

Commissaires de Justice associés

7 Avenue du Général Leclerc
BP 6

76191 YVETOT Cedex

☎ : 02.35.95.46.55

☎ : 02.35.95.22.82

scp.yvetot@huissier-justice.fr

Bureau secondaire

9 Cour N.D. du Bon Port - BP 7
76460 ST VALERY EN CAUX

☎ : 02.35.57.38.55

☎ : 02.35.97.34.55

guillaume.petit@huissier-justice.fr

CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS

IBAN FR 91 40031 00001 000042256Y 47

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**



COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du
28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des
huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	51,58
Frais de déplacement (Art A444-48)	9,40
Total HT	60,98
TVA (20,00 %)	12,20
Total hors affranchissement	73,18
Affranchissement (Art R444-3)	
Affranchissement LS	2,32
Total TTC	75,50

Acte dispensé de la taxe



Références : 30580

MRCE

MODALITE DE REMISE A L'ETUDE

LE : MARDI SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT QUATRE à neuf heures trente cinq

A la demande de :

SA CREDIT LOGEMENT, Société Anonyme au capital de 1.259.850.270 Euros, identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 302.493.275, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, dont le siège social est 50, Boulevard Sébastopol 75155 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice domicilié audit siège ès-qualité

Etant mandaté à l'effet de signifier un acte de : **Signification d'une ordonnance sur requête**

Celui-ci a été remis par l'huissier de justice soussigné selon les déclarations qui lui ont été faites, à :

AVOVENTES

suivant les modalités ci-après indiquées.

Je me suis transporté à l'adresse ci-dessus aux fins de délivrer copie du présent acte.

Audit endroit :

- **Personne ne répondant à nos appels**

après avoir vérifié la certitude du domicile du destinataire caractérisé par les éléments suivants :

- **Présence du nom du destinataire sur la boîte aux lettres,**
- **Courriers ouverts au nom de AVOVENTES dans l'appartement.**

La signification à personne et à domicile étant impossible, la **copie du présent est déposée en mon étude** sous enveloppe fermée, ne portant que d'un côté l'indication des nom et adresse du destinataire, et de l'autre le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli.

Un avis de passage daté de ce jour, mentionnant la nature de l'acte, le nom du requérant et le fait que la copie de l'acte doit être retirée dans les plus brefs délais en mon étude contre récépissé ou émargement, par le destinataire de l'acte ou par toute autre personne spécialement mandatée, a été laissé au domicile du signifié.

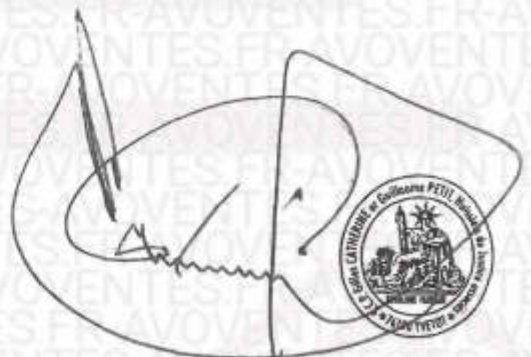
La lettre prévue à l'article 658 du Code de procédure civile a été adressée le 16 juillet 2024, au domicile du destinataire ci-dessus, avec copie de l'acte. Le cachet de l'huissier est apposé sur l'enveloppe.

Le présent acte a été établi en 2 feuillets.

La copie signifiée a été établie en 4 feuillets.

Le coût de l'acte est détaillé ci-contre.

☒ **Gilles CATHERINE**





S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT
Commissaires de Justice associés
7 Avenue du Général Leclerc BP 6
76191 YVETOT Cedex

☎ : 02.35.95.46.55

✉ : scp.yvetot@huissier-justice.fr

☎ : 02.35.95.22.82

Bureau secondaire :

9 cour N-D. du Bon Port
76460 ST VALERY EN CAUX

☎ : 02.35.57.38.55

☎ : 02.35.97.34.55

guillaume.petit@huissier-justice.fr



AVOVENTES

Référence Etude : 30580 – Mandat n° 16

AVOVENTES

A YVETOT, le 16 juillet 2024

Monsieur,

Vous n'avez pas donné suite à mes courriers des 29 mai 2024 et 1^{er} juillet 2024.

Porteur d'une ordonnance rendue sur requête le 25 juin 2024 par le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIEPPE, j'ai donc procédé, ce jour, à l'ouverture forcée de la porte d'entrée de l'appartement que vous occupez, afin d'en effectuer le descriptif.

Cette ordonnance vous est signifiée par acte séparé.

Veuillez croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles CATHERINE



L'ETUDE EST TERRITORIALEMENT COMPETENTE SUR LES DEPARTEMENTS DE LA SEINE-MARITIME ET DE L'EURE

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

L'office d'YVETOT est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h ; le vendredi de 9h à 11h30.

Domiciliation bancaire : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS IBAN : FR 91 40031 00001 0000422256Y 47 CDCGFRPP

Numéro de TVA intracommunautaire : FR83793594789

Société Civile Professionnelle immatriculée au R.C.S. de ROUEN sous le numéro 793594789

« Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser aux personnes ci-dessus habilitées de l'Etude. » Etude électronique au CIL, mutualisé sous le numéro : CILB007460

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION DU 16 JUILLET 2024

Dossier CREDIT LOGEMENT / AVOVENTES

16/18 rue Desceliers 76200 DIEPPE

Lot n°5 (appartement) situé au 1^{er} étage.

Les personnes suivantes étaient présentes :

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
AVOVENTES			

S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT
Huissiers de Justice associés
7 Avenue du Général Leclerc 76190 YVETOT
Tél. : 02 35 95 46 55 - Fax : 02 35 95 22 82

Numéro de dossier : **240840**
 Date du repérage : **16/07/2024**

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie.

Remarque :

En l'absence de règlement de copropriété demandé :

- la situation réelle n'a pas pu être comparée avec celle décrite dans celui-ci,
- le mesurage a été effectué selon les limites de la possession apparente et en fonction de la délimitation du lot faite par le propriétaire ou son représentant,
- les pièces ont été désignées selon les signes apparents d'occupation, ie mentionnée à l'article 4-1.

S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT
 Huissiers de Justice associés

Tel : 02 35 95 46 55 - Fax : 02 35 95 22 82
 76190 YVETOT du Général Leclerc

Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments :
Département : Seine-Maritime
Adresse : 16/18 rue Desceliers
Commune : 76200 DIEPPE
Section cadastrale AI, Parcelle(s) n° 152 et 154
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Non communiqué

Désignation du propriétaire
Désignation du client :
Nom et prénom : M. AVOVENTES
Adresse :

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)
Nom et prénom : ... SCP Gilles CATHERINE & Guillaume PETIT - M. CATHERINE Gilles
Adresse : 7 avenue du Général Leclerc
BP 7
76191 YVETOT Cedex

Repérage
Périmètre de repérage : Logement entier

Désignation de l'opérateur de diagnostic
Nom et prénom : AVOVENTES
Raison sociale et nom de l'entreprise : Diagnostim
Adresse : 2 rue Victor Hugo
76420 BIHOREL
Numéro SIRET : 752 494 989
Désignation de la compagnie d'assurance : AXA
Numéro de police et date de validité : 10813811104 / 01/01/2025

Superficie privative en m² du ou des lot(s)
Surface loi Carrez totale : 47,76 m² (quarante-sept mètres carrés soixante-seize)

Description des pièces visitées

Localisation	Description	Photo
Séjour	Sol : Parquet bois Mur : Plâtre et Peinture Plafond : Plâtre et Peinture	
Cuisine	Sol : Carrelage collé Mur : plâtre et Peinture, faïence collée Plafond : plâtre et peinture	
Dégagement	Sol : Parquet bois Mur : plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture	
Placard	Sol : Parquet bois Mur : plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture	
Chambre 1	Sol : Parquet bois Mur : plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture	
Salle de bains	Sol : Carrelage collé Mur : plâtre et Peinture, faïence collée Plafond : plâtre et peinture	
Wc	Sol : Carrelage collé Mur : plâtre et Peinture Plafond : plâtre et peinture	

Commentaires généraux : néant

S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT
 Huissiers de Justice associés
 7 Avenue du Général Leclerc 76190 YVETOT
 Tél. : 02 35 95 46 55 - Fax : 02 35 95 22 82

Résultat du repérage

Date du repérage : 16/07/2024

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

SCP Gilles CATHERINE & Guillaume PETIT M. CATHERIN

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Séjour	21,01	0	
Cuisine	6	0	
Dégagement	2,59	0	
Placard	0,56	0	
Chambre 1	10,56	0	
Salle de bains	5,7	0	
Wc	1,34	0	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :Surface loi Carrez totale : 47,76 m² (quarante-sept mètres carrés soixante-seize)

S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT

Huissiers de Justice associés

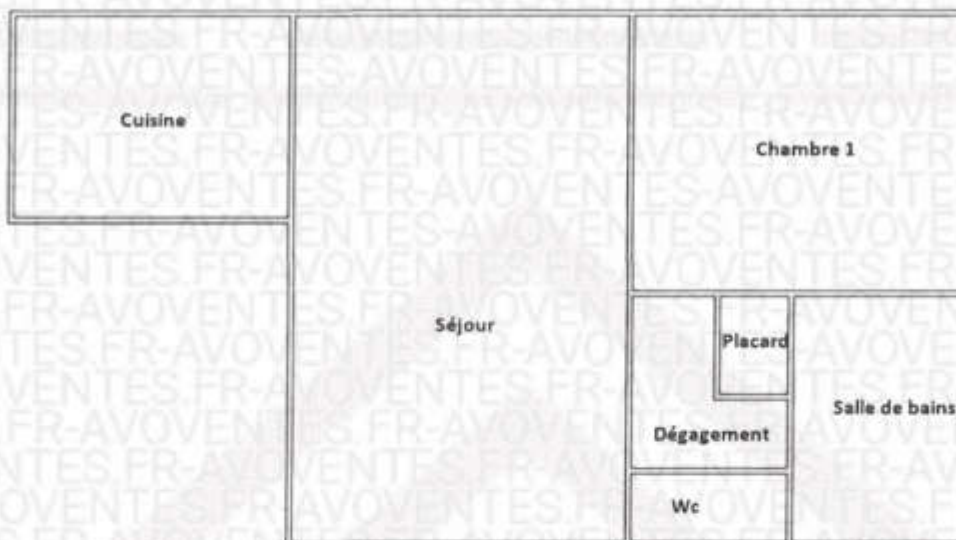
7 Avenue du Général Leclerc 76190 YVETOT

Fait à BIHOREL, le 16/07/2024
Tel : 02 35 95 15 55 - Fax : 02 35 95 22 82

AVOVENTES



Aucun document n'a été mis en annexe



S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT
Huissiers de Justice associés
7 Avenue du Général Leclerc 76190 YVETOT
Tél. : 02 35 95 46 55 - Fax : 02 35 95 22 82



Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

AGENT

AVOVENTES

14 ET 16 RUE DE LA REPUBLIQUE
76000 ROUEN

Tél : 0235713538

Fax : 02 35 89 67 94

Email : AGENCE.ROUEN-REPUBLIQUE@AXA.FR

Portefeuille : 0076063444

SARL DIAGNOSTIM
2 RUE VICTOR HUGO
76420 BIHOREL FR

Vos références :

Contrat n° 10813811104

Client n° 1684331804

AXA France IARD, atteste que :

SARL DIAGNOSTIM
2 RUE VICTOR HUGO
76420 BIHOREL

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10813811104 en cours de validité au moment de l'émission de la présente attestation. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIER DANS LE CADRE DES ACTIVITES CI-DESSOUS

- Risque d'exposition au plomb,
- Repérage amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Etat parasitaire,
- Présence de termites,
- Installation intérieure d'électricité,
- Installation intérieure de gaz,
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergétique
- Audit énergétique,
- Loi Carrez,
- Certificat de décence,
- Etat des lieux,
- Repérage amiante avant travaux ou démolition,
- Infiltrométrie, étanchéité à l'air.

S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT
Huissiers de Justice associés
7 Avenue du Général Leclerc 76190 YVETOT
Tél. : 02 35 95 46 55 - Fax : 02 35 95 22 82

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2024 au 01/01/2025 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire N° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261 C OGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2



S.C.P. Gilles CATHERINE et Guillaume PETIT
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

Siège social

7, avenue du Général Leclerc – 76190 YVETOT

☎ : 02 35 95 46 55

☎ : 02 35 95 22 82

Bureau secondaire

9, cour Notre-Dame du Bon Port – 76460 ST-VALERY-EN-CAUX

☎ : 02 35 57 38 55

☎ : 02 35 97 34 55

Etude compétente sur l'ensemble du territoire français en matière de constatations

PROCES – VERBAL DE DESCRIPTION
(ANNEXE PHOTOGRAPHIES)

A la requête de :

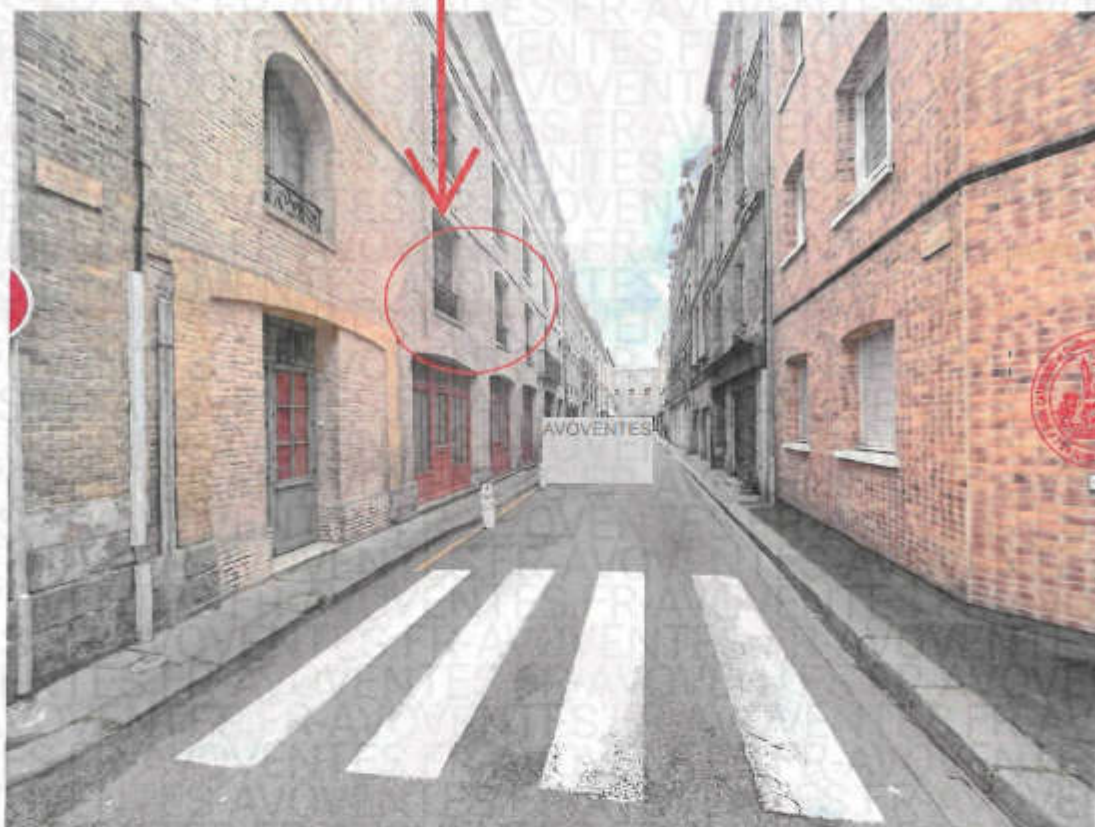
La société CREDIT LOGEMENT

C/

AVOVENTES

16/18 rue Desceliers (lot n°5) 76200 DIEPPE

16 juillet 2024



photographie n°-001

chambre

séjour

Cuisine



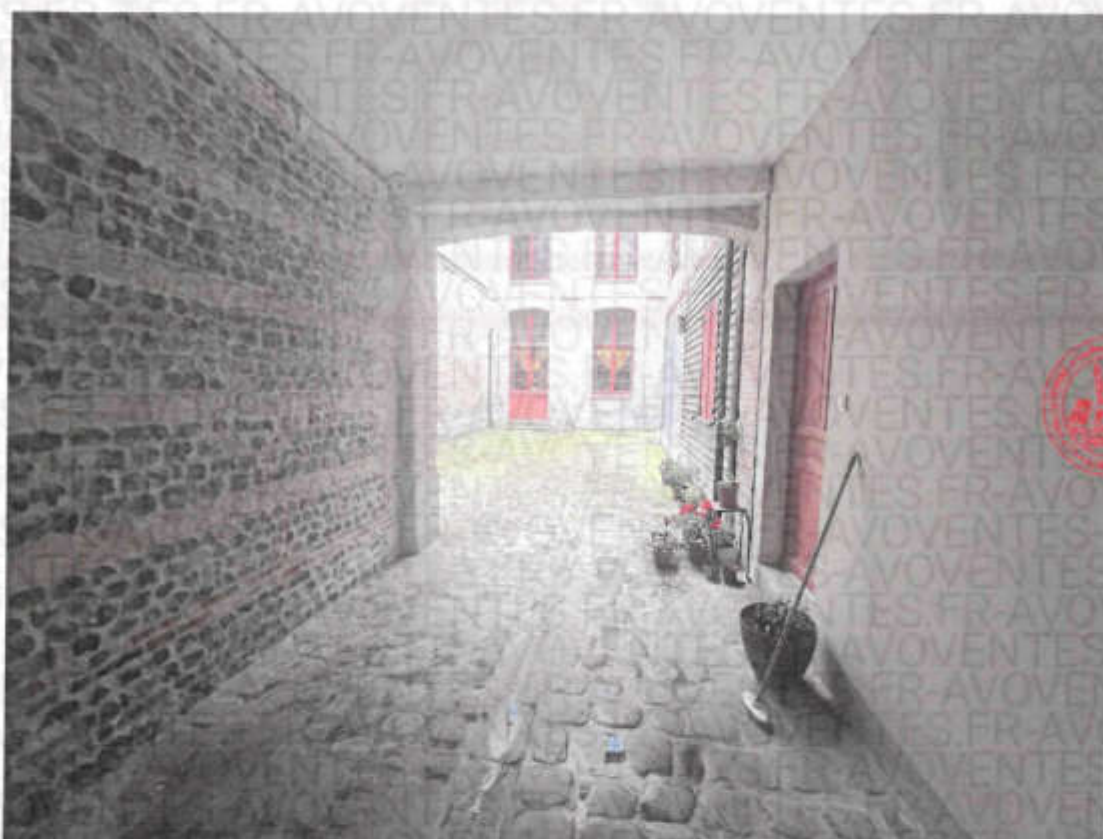
photographie n°-002



photographie n°-003



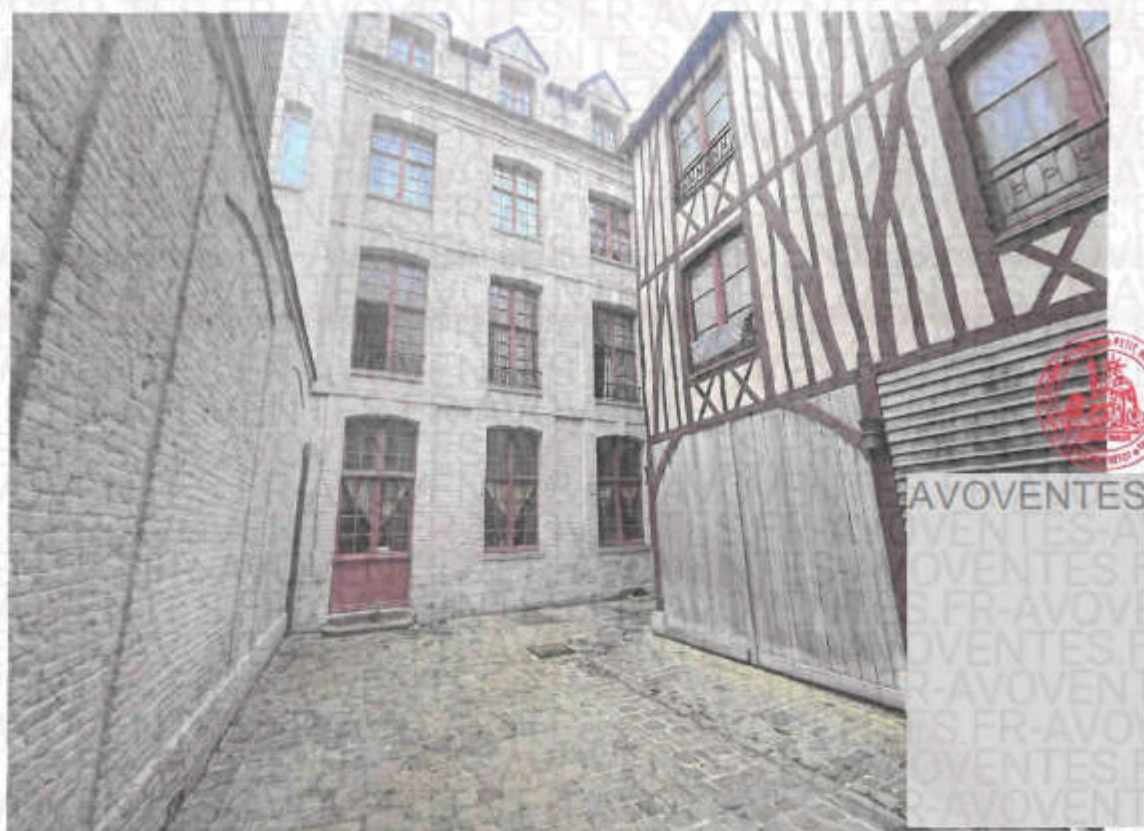
photographie n°-004



photographie n°-005

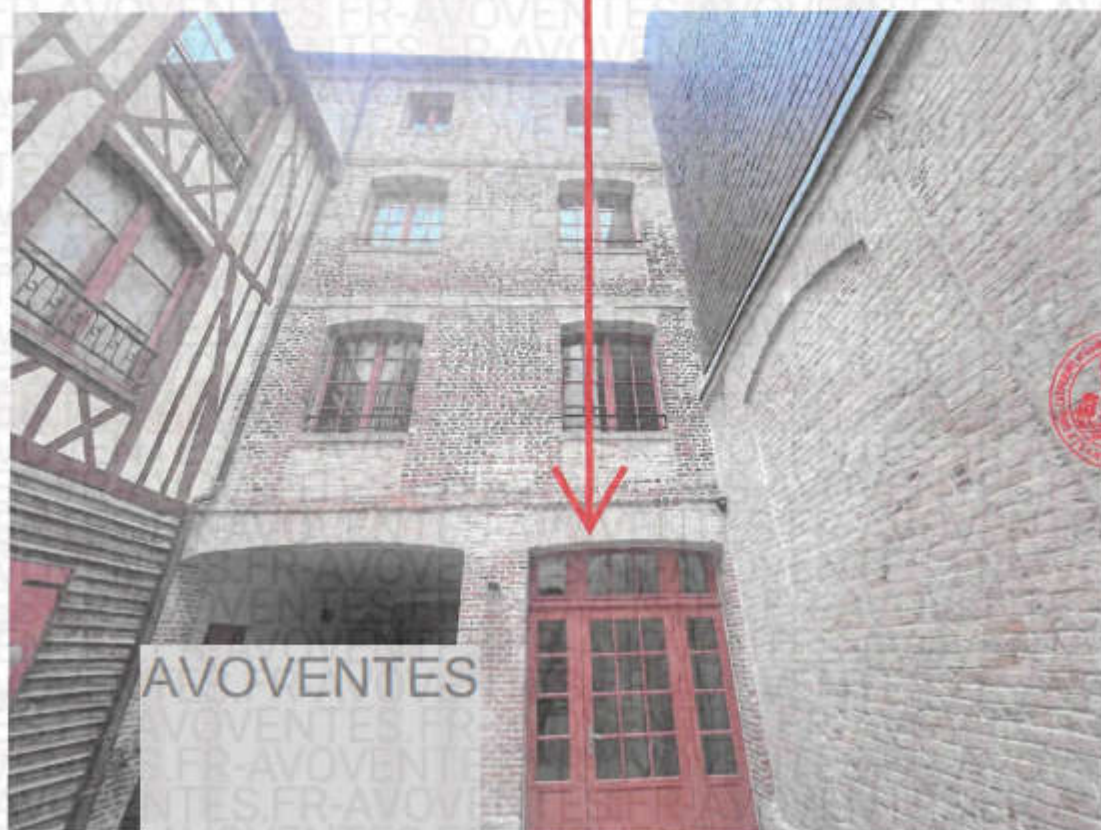


photographie n°-006



photographie n°-007

porte d'entrée commune permettant
d'accéder au lot n°5



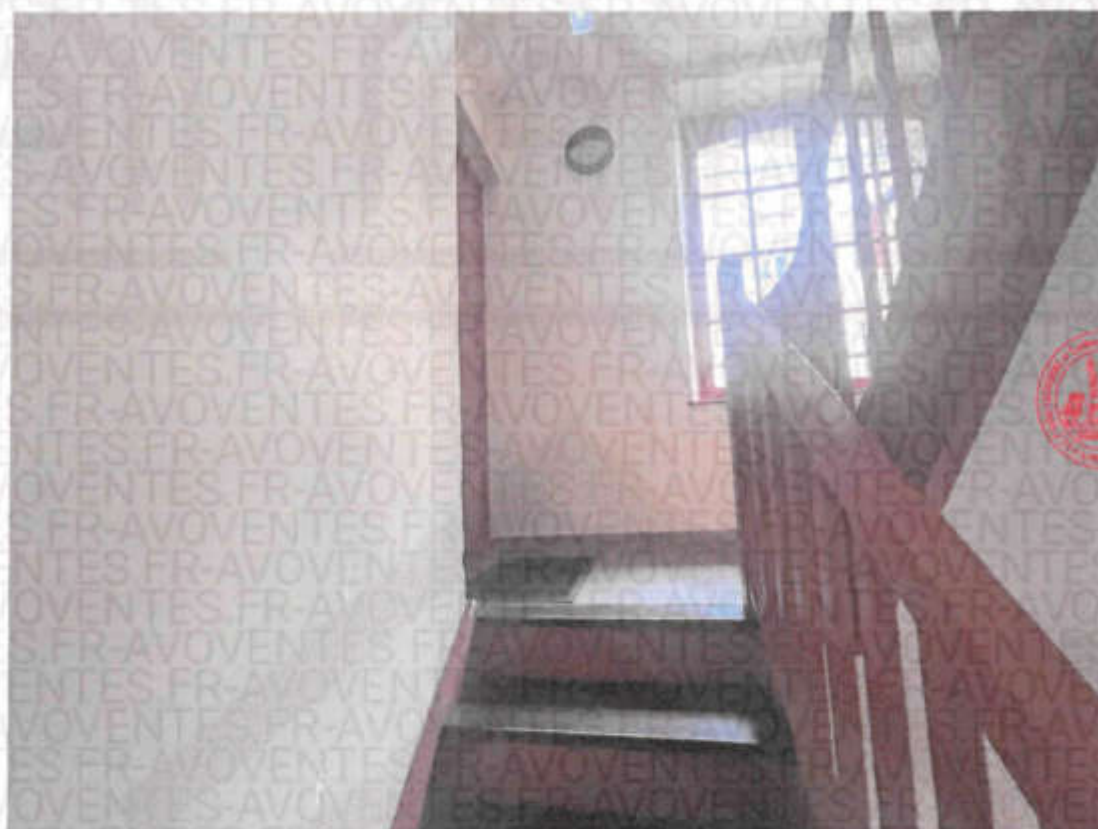
photographie n°-008



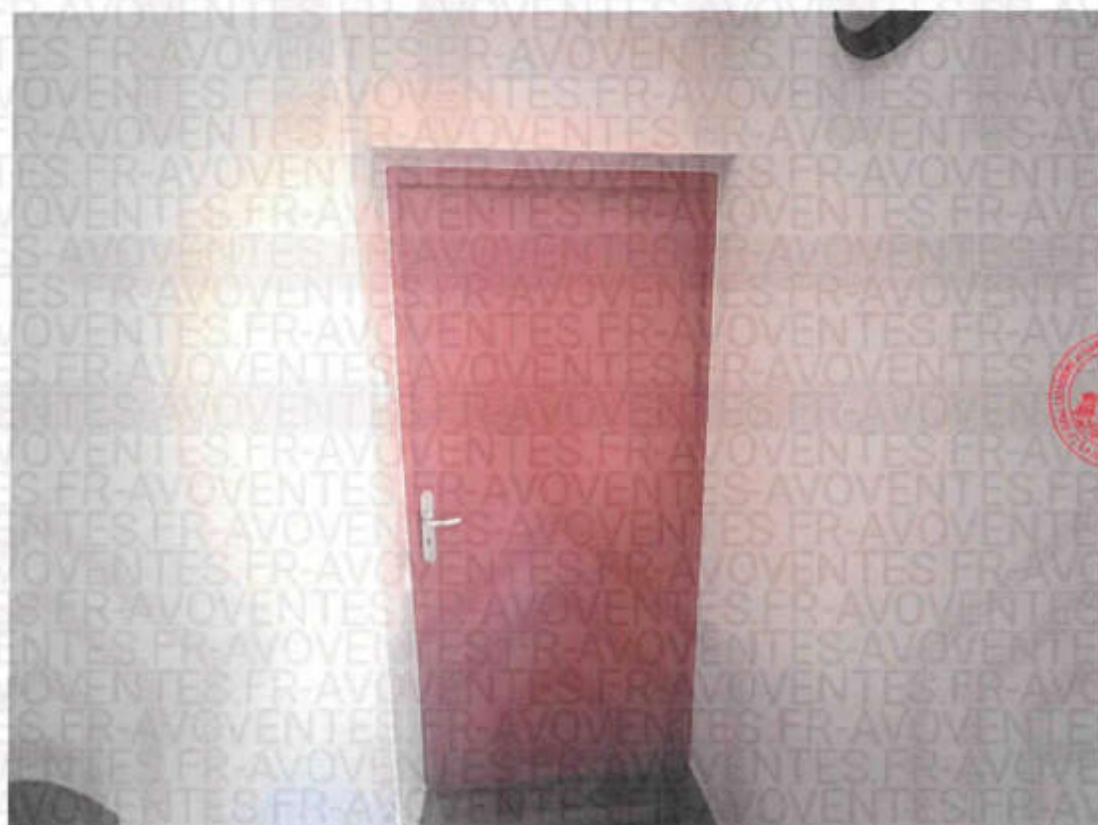
photographie n°-009



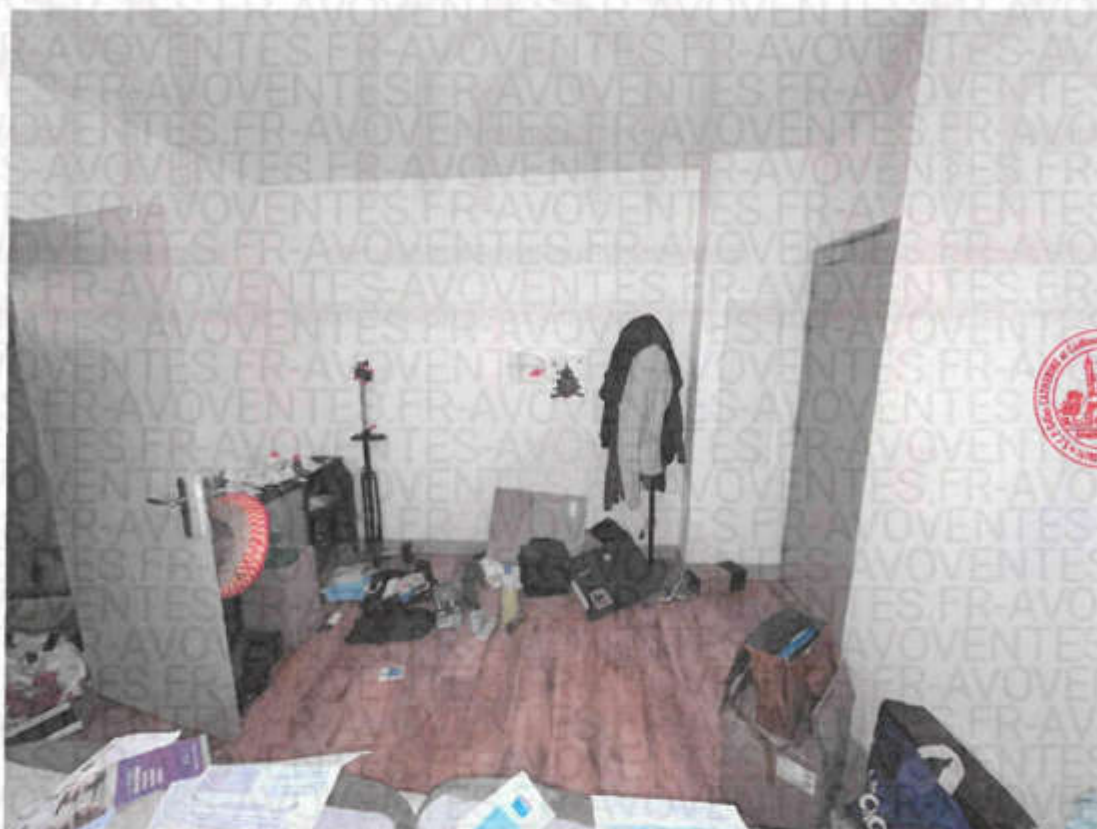
photographie n°-010



photographie n°-011



photographie n°-012



photographie n°-013



photographie n°-014



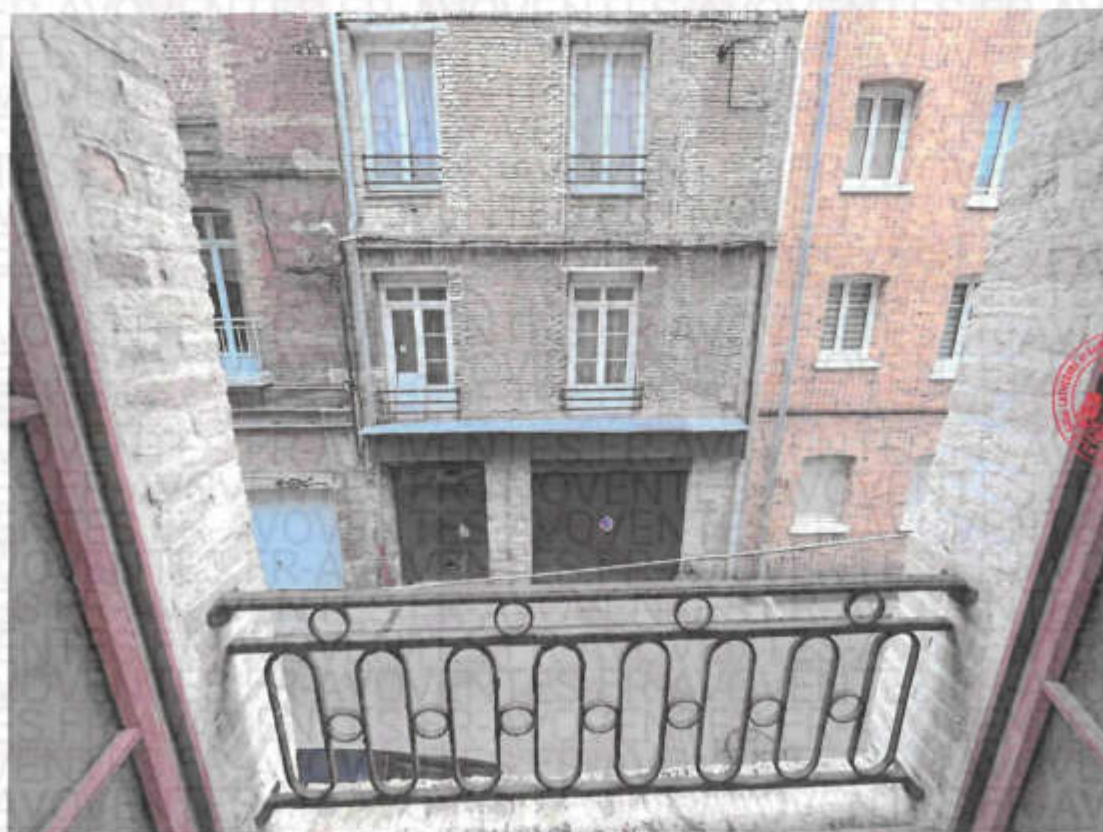
photographie n°-015



photographie n°-016



photographie n°-017



photographie n°-018



photographie n°-019



photographie n°-020



photographie n°-021



photographie n°-022



photographie n°-023



photographie n°-024



photographie n°-025



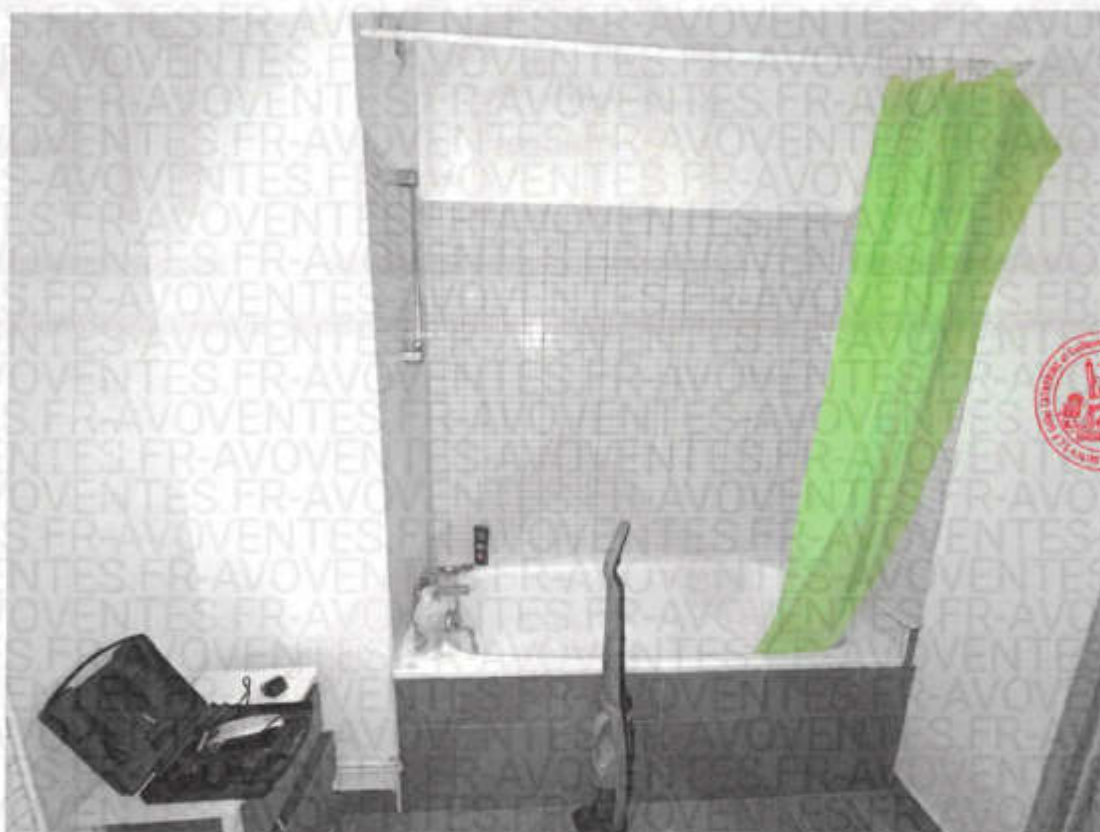
photographie n°-026



photographie n°-027



photographie n°-028



photographie n°-029



photographie n°-030



photographie n°-031